



LIGUE DE VOILE NOUVELLE - AQUITAINE  
Commission Régionale d'Arbitrage



## AVIS DE COURSE

Dériveurs – Quillards – Catamarans

### Régate de Club N° 2

**SOCIETE NAUTIQUE DE CHÂTELLERAULT  
CVHP Plan d'eau de St Cyr**

**IND  
GRADE : 5C**

**Samedi 22 Mars 2025**

#### **PREAMBULE**

##### **Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

##### **Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs**

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

*Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.*

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

#### **1 REGLES**

L'épreuve est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2025-2028

1.3 - les règlements fédéraux

1.4 - Tout autre document applicable le jours de l'épreuve

#### **2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

2.1 Les IC seront disponibles après 10 h 00 le 15 février 2025 au secrétariat de la société Nautique de Châtellerault

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

#### **3 COMMUNICATION**

3.1 Le tableau officiel est situé sur la façade Ouest du club house.

3.2[DP] [NP] À l'exception des compétiteurs de la catégorie benjamin et des primo licenciés, pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en intersérie dériveurs

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

a. Pour chaque concurrent majeur en possession de sa licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

· la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

· la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne sur <https://cvhp.odoo.com/event> jusqu'au 22 mars 2025

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire sur place en remplissant le formulaire d'inscription le 22 mars jusqu'à 12H

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées.

#### 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription par bateau
solitaire double	0,00 €

#### 6 PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

date	de	à
22/03/25	11h 00	12h00

6.2 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à **13h30**

6.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16h 00**.

#### 9 LIEU

L'épreuve se déroule sur le plan d'eau de Beaumont Saint Cyr 86130 Vienne.

#### 10 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de types construit ou longue distance

#### 11 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles est une zone de protection des oiseaux. Elle est matérialisée par des bouées coniques jaunes ou Blanches sur la berge Ouest du plan d'eau. Cette zone est précisée en **Annexe « ZONES DE COURSE »**.

#### 12 CLASSEMENT

**Le classement est effectué comme prévu par l'annexe A des RCV**

12.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

12.2 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

### **13. SYSTEME DE PENALITE**

13.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 s'applique.

13.2 *[DP] [NP]* Le Comité de course ou son représentant, peut décider d'octroyer une pénalité sans instruction pour tous les bateaux qui ne respectent pas la zone de protection des oiseaux.

### **14. ACCOMPAGNATEURS**

#### **Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par l'organisation**

14.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonnés ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

14.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

### **15 PROTECTION DES DONNÉES**

15.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

### **16 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

### **20 PRIX**

Les prix seront distribués à la suite du challenge des régates de printemps de la SNC

### **21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter 06 35 02 62 74  
06 11 94 03 37

**ANNEXE A : Plan d'accès**

Prendre à droite à l'entrée de la base de loisirs



**ADRESSE : Centre de Voile du Haut Poitou, Rue de la Bourdillière 86 130 BEAUMONT ST CYR**

**ANNEXE B :Zone de course**



Zone de protection des oiseaux : Toute navigation dans cette zone entraîne une pénalité.